



REGLEMENT PARTICULIER

11^{ème} SLALOM DE GÉOPARC

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

(ORGANISATEUR ADMINISTRATIF)

Avec le concours de

GÉOPARC - BH PROMO

(ORGANISATEUR TECHNIQUE)

ORGANISENT LES 28 & 29 MAI 2025

Un slalom dénommé :

11^{ème} SLALOM DE GÉOPARC – St. DIE DES VOSGES

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms.
- Le Championnat des Slaloms de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.
- Le Challenge des Slaloms de l'ASA Mirecourt.
- Le Challenge Commissaires 2025 de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand-Est sous le numéro7.....
 en date du 23/01/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro
83..... en date du 23/01/2025

VISA LIGUE GRAND EST

VISA FFSA

Organisateur technique

Nom : GÉOPARC – BH PROMO

Adresse : Rue Dieudonnée Dubois, 88100 Saint-Dié des Vosges

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

- **Organisateur Technique « GEOPARC »**
Mr Arnaud HILDENBRAND – Directeur Géoparc
- **Organisateur Administratif « ASA MIRECOURT »**
Mr Paul-Emile REMY – Président ASA Mirecourt

- **Président du Collège des Commissaires Sportifs :** Didier GERARDIN Licence n° 19652 - 0308
- **Membre du Collège des Commissaires Sportifs :** Gilbert HORALA Licence n° 12674 - 0313
Jean-Charles BIDAL Licence n° 1625 - 0305

- **Directeur de Course :** Thierry STOECKLE Licence n° 3500 - 0305
- **Directeur de Course Adjoint :** David CLAUDE Licence n° 221403 - 0308

- **Responsable Commissaires Techniques :** Emile TENA (A) Licence n° 124058 - 0305
- **Commissaires Techniques :** Gérard PROTOIS Licence n° 1906 - 0321
Denis DERCHE Licence n° 33547 - 0314

- **Aide vérifications techniques :** Fabienne DERCHE Licence n° 121913 - 0314

- **Chargé des relations avec les concurrents :** Gérald LAURENT Licence n° 2310 - 0314

- **Chronométreurs :** Françoise FRANCHI Licence n° 214894 - 0305
Denis CASTEL Licence n° 234077 - 0305

- **Classement :** Gérard PEUREUX Licence n° 11719 - 0305

- **Médecin :** Dr M.WIEDENKELLER Licence n° 146262 - 0323

- **Chargé de la mise en place des moyens :** Circuit Géoparc

- **Vérifications administratives :** Franck REMY Licence n° 17150 - 0305
Claudy PATENOTTE Licence n° 1626 - 0305
Didier MAROTEL Licence n° 196152 - 0305

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : Jeudi 22 mai 2025 à minuit.
- Publication de la liste des engagés : dimanche 25 mai 2025 à 20h sur www.asamirecourt.com
- **Vérifications administratives obligatoires** : Mercredi 28 mai 2025 de 16h00 à 19h00.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 29 mai 2025 de 7h00 à 8h00.
- **Vérifications techniques obligatoires** : Mercredi 28 mai 2025 de 16h15 à 19h15.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 29 mai 2025 de 7h15 à 8h15.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Jeudi 29 mai 2025 à 8h45
- Briefing des commissaires : Jeudi 29 mai 2025 à 8h15 sur la ligne de départ.
- **Reconnaitances pédestres*** : **Jeudi 29 mai 2025 de 7h00 à 8h30.**
- **Briefing des pilotes** : **Jeudi 29 mai 2025 à 8h30 sur la ligne de départ.**
- **Essais chronométrés 1** : **Jeudi 29 mai 2025 de 9h00 à 10h15**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :
Jeudi 29 mai 2025 à 10h45 - Paddock Couvert – Prégrille - Circuit Géoparc.

*La reconnaissance pédestre est autorisée seulement pendant ces horaires, les vélos et trotinettes sont acceptés.

Course

- 📅 **1^{ère} manche le Jeudi 29 mai 2025 à partir de 10h30**
- 📅 **2^{ème} manche le Jeudi 29 mai 2025 à partir de 13h45**
- 📅 **3^{ème} manche le Jeudi 29 mai 2025 , 15 min après la 2^{ème} montée.**
- 📅 **4^{ème} manche le Jeudi 29 mai 2025 , 15 min après la 3^{ème} montée.**

Les manches devraient durer environ 1 heure chacune avec un départ donné toutes les 30s.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Lieu : Paddock Couvert – Prégrille - Circuit Géoparc.
Parc fermé final : (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)
Lieu : Paddock Couvert Circuit Géoparc à la sortie du tracé du slalom
- Remise des prix le Jeudi 29 Mai 2025 au Circuit Géoparc.
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
1^{ère} réunion : Jeudi 29 Mai 2025 à 7h30.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2.P pour les horaires.

- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage du Circuit Géoparc
- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents sont tenus de présenter la **fiche d'homologation** de leur voiture et le **passport technique** ainsi que leur licence ou titre de participation.

Dans le cas d'une voiture louée et/ou Double-monte, une attestation du propriétaire de ladite voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition pour le conducteur nominative à cette épreuve.

Aucune vérification ne sera effectuée après fermeture des contrôles soit le jeudi 29 mai 2025 à 8h15.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Franck REMY - ASA MIRECOURT- 272 rue de Lorraine- 88150 THAON les VOSGES

Jusqu'au Jeudi 22 mai 2025 à minuit.(cachet de la poste faisant foi)

Numéro de téléphone : 06-03-47-99-29

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixés à l'article 4. 1p aura été atteint, et au plus tard le Jeudi 22 mai 2025 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **100 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- **80 €** pour les concurrents de l'ASA Mirecourt.
- **200 €** pour les concurrents refusant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Ces montants comprennent les 3 € reversés aux Challenge des Commissaires.

Pour être valable, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement. **Aucune réduction pour engagements groupés sera établie.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagés enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **140** dont **40** peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.
- Publicité optionnelle sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Géoparc se déroule sur le Circuit Géoparc. Le plan du parcours est inclus dans ce présent règlement en dernière page.

La course se déroulera en **4** manches.

Procédure de départ en course : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Paddock Couvert – Circuit Géoparc
Arrivée : Anneau du circuit – Circuit Géoparc
Longueur du parcours : 1400 m

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur une autre partie du Circuit Géoparc hors du tracé du slalom.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 17h00, le Mercredi 28 Mai 2025.

Aucune alimentation électrique ne sera disponible.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.
- Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2p

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé :

- Paddock Couvert – Circuit Géoparc

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée :

- Circuit Géoparc de 7h00 à 18h00.

Téléphone permanence:

Paul-Emile REMY (Président ASA Mirecourt) : 06 01 24 09 60

Centre de secours le plus proche :

Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges, 26 Rue du Nouvel-Hôpital 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Tél: 03 29 52 83 00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2P Horaires.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Slaloms.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores, en cas de dysfonctionnement la méthode classique sera alors envisagée.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc concurrent.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

- Quille de parcours renversée ou déplacée : 2 secondes
- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée : 10 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours : Manche non prise en compte.
- Non-respect des limites de la piste : 2 secondes
- Ordre de passage non respecté dans la manche : 5 secondes
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée : Disqualification par le collègue.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général.
- un classement générale féminin.
- un classement par groupe et par classe comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- un classement 1^{er} jeune - 25ans.
- un classement pour les voitures de la catégorie Loisir, un pour la catégorie VHC et un pour la catégorie Classic.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 manches.

Les classements provisoires seront affichés 30 min après l'arrivée du dernier concurrent.

Les classement sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

- 2 engagements offerts pour la prochaine édition seront tirés au sort parmi la liste des partants.

10.3P. COUPE

La répartition des coupes cumulables se fera de la façon suivante :

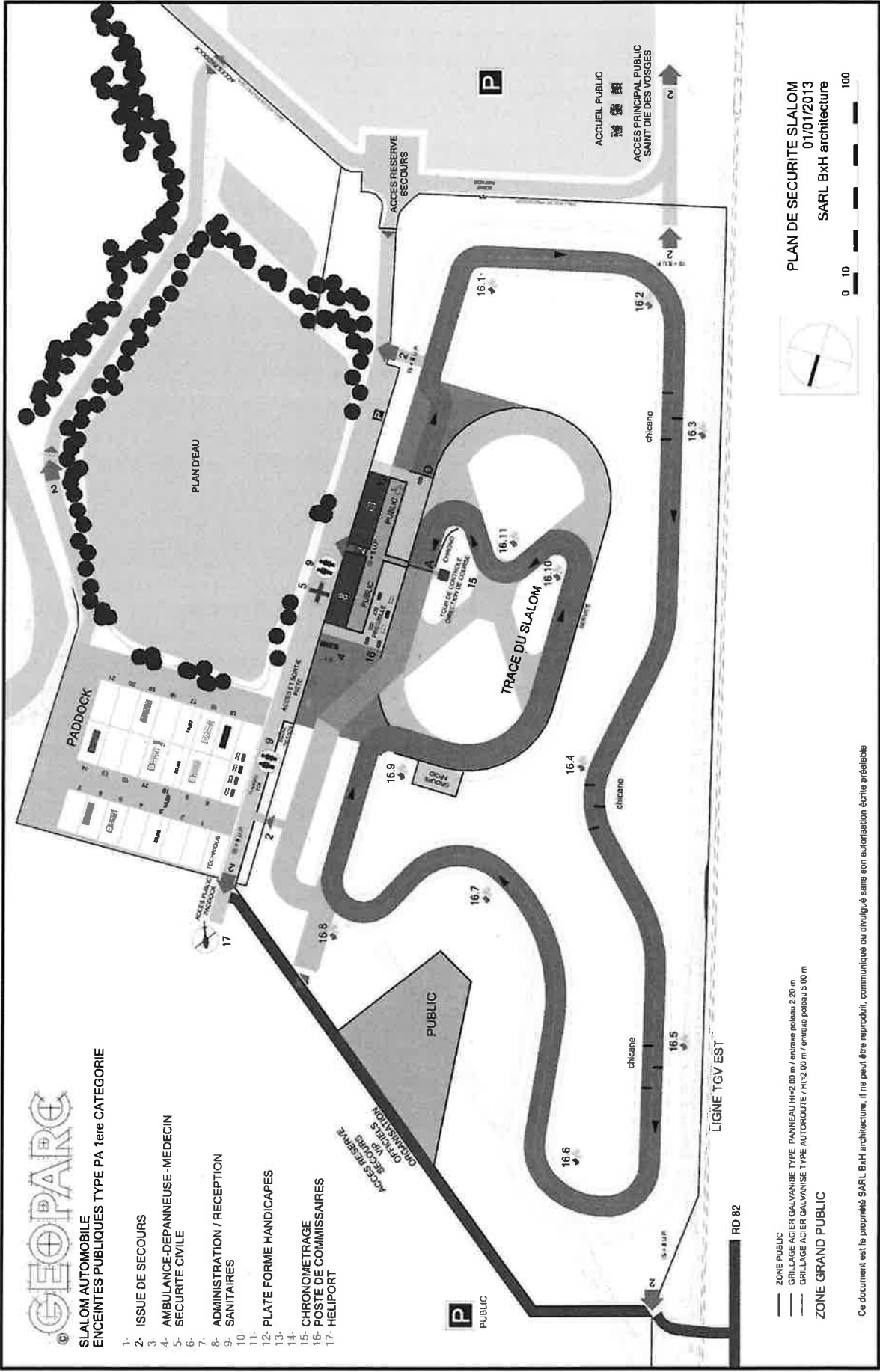
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Scratch Hors Loisir	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Loisir	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe De 1 à 5 partants	1 coupe	1 coupe	
Classe de plus de 5 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Féminine Si 3 partants ou +	1 coupe	1 coupe	
Jeune -25 ans Si 3 partants ou +	1 coupe	1 coupe	

- Trois commissaires ou bénévoles seront récompensés.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir article 1.2P

Les pilotes qui ne pourraient assister à la remise des prix seront priés d'appeler le 06 03 47 99 29, ils pourront mandater par écrit une personne habilitée à retirer le prix. Aucune coupe ou Trophée ne sera remis sans ce mandat.



GÉOPARC

SLALOM AUTOMOBILE
ENCENTES PUBLIQUES TYPE PA 1ere CATEGORIE

- 1- ISSUE DE SECOURS
- 2- AMBULANCE-DEPANNEUSE -MEDECIN
- 3- SECURITE CIVILE
- 4- ADMINISTRATION / RECEPTION
- 5- SANITAIRES
- 6- PLATE FORME HANDICAPES
- 7- CHRONOMETRAGE
- 8- POSTE DE COMMISSAIRES
- 9- HELIPIPORT

PLAN DE SECURITE SLALOM
01/01/2013
SARL BxH architecture



- ZONE PUBLIC
- GRILLAGE ACIER GALVANISE TYPE PANNICAU HxL=2,00 m / entasse poteau 2 20 m
- GRILLAGE ACIER GALVANISE TYPE AUTOROUTE / HxL=2,00m / entasse poteau 3 00 m
- ZONE GRAND PUBLIC

Ce document est la propriété SARL BxH architecture, il ne peut être reproduit, communiqué ou divulgué sans son autorisation écrite préalable